

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 mai 2023

CRÉATION D'UNE COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LA STRUCTURATION, LE FINANCEMENT, L'ORGANISATION DES GROUPUSCULES ET LA CONDUITE DES MANIFESTATIONS ILLICITES VIOLENTES ENTRE LE 16 MARS 2023 ET LE 4 AVRIL 2023
- (N° 1181)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 4

présenté par

M. Mathieu, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiro, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE UNIQUE

À la fin, substituer aux mots :

« à l'occasion des manifestations et rassemblements intervenus entre le 16 mars et le 3 mai 2023 ainsi que sur le déroulement de ces manifestations et rassemblements »

les mots :

« ainsi que les brutalités excessives du maintien de l'ordre à l'encontre de manifestants, de grévistes, de syndicalistes, de journalistes et de la jeunesse mobilisés contre la réforme des retraites entre le 19 janvier 2023 et le 13 avril 2023 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

"Par cet amendement de repli, nous souhaitons élargir le sujet de la commission d'enquête aux brutalités excessives du maintien de l'ordre, et ce depuis le début des manifestations contre la réforme des retraites.

Le champ de cette proposition de commission d'enquête omet d'adresser la brutalité excessive du maintien de l'ordre à l'encontre de manifestants, de grévistes, de syndicalistes, de journalistes et de la jeunesse, mobilisés contre la réforme des retraites.

Si l'exposé des motifs dénonce un « climat insurrectionnel », il contourne les causes et la légitimité des derniers mois de colère populaire.

Ce texte ne peut être un énième acte du déni macroniste des violences policières et des déclarations incendiaires du ministre de l'intérieur.

Les faits auront rattrapé les mensonges : rien qu'à Sainte-Soline par exemple, 4000 grenades de désencerclement ont été tirées en moins de 2h (soit 1 toutes les 2 secondes) et des tirs de LBD depuis les quads de la gendarmerie...

Si l'on veut pouvoir protéger la liberté de manifester, cela ne peut se faire qu'en enquêtant réellement sur l'évolution répressive de la doctrine de maintien de l'ordre, avec une analyse d'ensemble sur toutes les manifestations contre la réforme des retraites, soit depuis fin janvier. "